



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/13
25 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges avec un accent sur l'utilisation des technologies sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC éconergétiques à Cuba	Canada
Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle en Jamaïque	Canada
Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes à Madagascar : composante de récupération et de recyclage	France
Projet cadre pour le secteur des mousses en Afghanistan	Allemagne
Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes en Afghanistan: récupération et recyclage	Allemagne
Plan national d'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération en Inde (composante allemande) : programme de travail pour 2006	Allemagne
Plan pour l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération en Chine: deuxième tranche	Japon
Plan de gestion de l'élimination finale en Mongolie : première tranche	Japon
Assistance en matière de communication et de coopération aux pays lusophones de la région africaine	Portugal
Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle au Paraguay	Espagne
Assistance en matière de politique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle avec un accent particulier sur la Région de l'Amérique latine (Guatemala et Honduras)	Espagne
Assistance pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale en Georgie	Suède
Plan nation d'élimination des CFC en Serbie et Monténégro (deuxième tranche)	Suède
Plan national d'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération en Inde (Composante suisse): programme de travail 2006	Suisse
Plan d'élimination accélérée des CFC, CTC et halons en Chine	États-Unis d'Amérique

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note sur l'organisation du document.

1. Ce document fournit une évaluation visant à déterminer si les demandes des agences bilatérales sont admissibles en vertu du niveau maximum de coopération bilatérale permis pour 2005, conformément à la décision 25/13, qui permet aux agences bilatérales qui fournissent un plan d'activités de préciser l'année de contribution de leurs activités pendant la période triennale.
2. Le document fait aussi référence à d'autres documents de la réunion comportant une discussion sur la demande bilatérale. Les documents recoupés pour consultation sont traités sous d'autres points à l'ordre du jour.
3. Cinq demandes de financement sont examinées dans le présent document. Quatre de ces demandes sont recommandées pour approbation globale :
 - a) Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle en Jamaïque, à mettre en œuvre par le Canada;
 - b) Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle au Paraguay, à mettre en œuvre par l'Espagne;
 - c) Assistance en matière de politique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle avec un accent particulier sur la Région de l'Amérique latine (Guatemala et Honduras), à mettre en œuvre par l'Espagne;
 - d) Assistance pour la préparation du plan de gestion de l'élimination finale en Géorgie, à mettre en œuvre par la Suède.
4. Le projet du Portugal sur l'assistance en matière de communication et de coopération aux pays lusophones de la région africaine fera l'objet d'un examen individuel.
5. Toutes les demandes de coopération bilatérale rentrent dans les limites de l'allocation de 20 pour cent des contributions pour 2005 et/ou de la période allant de 2003 à 2005, selon le cas. Des modifications seront proposées aux soumissions de l'Allemagne afin de lui permettre d'utiliser toutes ses contributions bilatérales de la période 2003-2005.

Introduction

6. Le Secrétariat a reçu au total 15 demandes de coopération bilatérale représentant 10 650 725 \$US (y compris les accords pluriannuels) pour approbation à la 47^e réunion. Ce document présente les projets, par agence, déposés devant le Comité exécutif pour examen.
7. Le tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes bilatérales, par agence bilatérale.

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE
PAR AGENCE BILATÉRALE (incluant les frais d'agence)**

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
Canada	288 749	2
France	45 765	1
Allemagne	1 234 076	3
Japon	2 994 500	2
Portugal	101 700	1
Espagne	135 600	2
Suède	185 320	2
Suisse	290 015	1
États-Unis d'Amérique	5 375 000	1
TOTAL	10 650 725	15

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Introduction

8. Le tableau 2 présente un résumé des demandes de coopération bilatérales du Canada. La valeur de ces demandes, plus les 70 060 \$US approuvés à la 45^e réunion, n'excède pas 20% des contributions du Canada pour 2005 (990 967 \$US), ou le total de ses contributions bilatérales pour la période triennale allant de 2003 à 2005, conformément à la décision 25/13. Le Canada a soumis ses plans de travail pour chaque année de la période triennale en cours.

Tableau 2

SOUSSION GOUVERNEMENT DU CANADA ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, avec un accent sur l'utilisation des technologies sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC éconergétiques	Cuba	200 000	(1)
Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle	Jamaïque	55 530	55 530
Frais d'agence		33 219	7 219
TOTAL		288 749	62 749

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/21

CUBA: Projet de démonstration pour la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, avec un accent sur l'utilisation des technologies sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC éconergétiques (200 000 \$US)

9. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/21.

JAMAÏQUE: Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle (55 530 \$US)

Historique

10. Le Gouvernement du Canada a soumis, au nom du Gouvernement de la Jamaïque, une proposition de projet d'assistance technique pour l'élimination d'ici 2009, de 1,2 tonnes de bromure de méthyle (0,9 tonne PAO de ce volume provient des stocks de l'année précédente) utilisé pour la fumigation des denrées et des installations en Jamaïque, pour examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion. Ce volume représente la consommation totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle éligible au financement pour la Jamaïque. Un volume additionnel de 0,9 tonne PAO de bromure de méthyle a été consommé en 2003 et 2004 par une

meunerie appartenant entièrement à une entreprise non visée à l'article 5. La consommation de référence de la Jamaïque pour le bromure de méthyle en vue de la conformité est de 4,9 tonnes PAO. La consommation de 2003 déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal était de 1,5 tonnes PAO.

11. Le coût total du projet, tel que soumis est de 55 530 \$US. Le projet sera mis en œuvre par le Gouvernement du Canada, sous forme de contribution bilatérale au Fonds multilatéral.

Consommation du bromure de méthyle

12. En Jamaïque, le bromure de méthyle est utilisé principalement comme fumigène pour traiter les denrées agricoles (comme par exemple le riz, la farine, le blé, les épices, le maïs et les légumes), et dans les traitements antiparasitaires pour la fumigation des bâtiments, entrepôts, meubles et installations de transformations des aliments. Il ressort de l'étude menée en vue de la préparation de la proposition de projet que les plus gros utilisateurs du bromure de méthyle de la Jamaïque sont la Division gouvernementale chargée du stockage des denrées et de la prévention de l'infestation qui couvre un grand éventail de produits stockés en entrepôts, habituellement pendant de longues périodes, et une meunerie appartenant entièrement à une entreprise non visée à l'article 5. Le bromure de méthyle est utilisé tout au long de l'année, puisque la température demeure relativement constante (avec une de moyenne de 28⁰ C). Outre la meunerie, il existe deux autres utilisateurs privés de fumigène qui consomment de très faibles quantités de bromure de méthyle, pour par exemple, la fumigation des meubles fragiles ou des orgues dans les églises. Actuellement, il n'y a pas en Jamaïque, d'utilisations connues du bromure de méthyle pour le sol.

13. La Jamaïque a déjà réalisé l'objectif 2005 pour ce qui est du niveau de consommation admissible au financement du bromure de méthyle, la principale raison étant que le secteur du tabac qui était le plus gros utilisateur du bromure de méthyle et dont la consommation avait été incluse dans le calcul de la consommation de référence s'est, entre 1999 et 2000, converti à une technologie de remplacement à ses propres frais,

Règlementation sur le bromure de méthyle

14. L'Agence nationale de l'environnement et de la planification de la Jamaïque est chargée de la Loi sur la lutte antiparasitaire qui contrôle et régleme l'enregistrement, l'importation, l'achat et l'utilisation du bromure de méthyle et des autres pesticides. Pour assurer l'élimination du bromure de méthyle et la durabilité à long terme de cette élimination, le Gouvernement de la Jamaïque appliquera la Loi sur la lutte antiparasitaire afin de réduire progressivement les quantités de BM importées aux fins des utilisations ciblées, en supposant que la technologie de remplacement du bromure de méthyle a été une réussite. Cela permettrait de veiller à ce que soient importées dans le pays uniquement les quantités requises pour la meunerie qui est une propriété étrangère, et pour les utilisations non règlementées du bromure de méthyle.

15. Au cas où la technologie de remplacement proposée ne serait pas une réussite en ce qui concerne le remplacement du bromure de méthyle, le Gouvernement de la Jamaïque a pris l'engagement d'éliminer la consommation de cette substance conformément aux exigences du Protocole de Montréal (c'est-à-dire, 20% de réduction de sa consommation de référence à partir

de 2005, pour aboutir à l'élimination totale d'ici 2015), sans demander un financement supplémentaire du Fonds multilatéral.

Description du projet

16. Le projet porte sur la fourniture de l'assistance technique et sur la formation pour l'utilisation de la phosphine dans le dioxyde de carbone (technologie de l'ecofume), comme technologie de remplacement choisie par les principaux utilisateurs du bromure de méthyle pour remplacer le bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des denrées, combinée avec la lutte antiparasitaire intégrée et la gestion intégrée des denrées. La technologie de l'ecofume a été sélectionnée pour sa capacité à obtenir très rapidement de fortes concentrations de phosphine et à re-ajuster la concentration pendant toute la durée d'exposition.

17. Le coût total du projet d'assistance technique est de 55 530 \$US incluant le matériel et l'équipement pour la formation, le développement des cours de formation et la mise en œuvre de quatre cours de formation (dont un pour la formation des personnes ressource) ainsi que la production du matériel.

18. Le projet sera mis en œuvre par le Gouvernement du Canada avec la coordination de l'Agence nationale de l'environnement et de la planification, et en consultation avec le Groupe de travail sur le bromure de méthyle. On prévoit deux ans pour la mise en œuvre de ce projet

Observations du Secrétariat

19. Le Secrétariat a pris note de la proposition détaillée préparée par le Gouvernement du Canada qui comporte des informations tout aussi détaillées sur les diverses utilisations du bromure de méthyle en Jamaïque, ainsi que des consultations menées avec les principaux intervenants lors de la préparation du projet.

20. La proposition de projet stipule que, une fois que la proposition aura été approuvée par le Comité exécutif et supposant que les technologies de remplacement du bromure de méthyle choisies s'avèrent efficaces, le Gouvernement de la Jamaïque s'engagera à éliminer toutes ses utilisations réglementées de cette substance d'ici janvier 2009.

21. Pour ce qui est de la consommation du bromure de méthyle indiquée dans la proposition de projet, le Secrétariat a voulu à savoir pourquoi la phosphine, qui est habituellement moins coûteuse que le bromure de méthyle, n'a pas pu être adoptée comme principal fumigène en Jamaïque. Le Gouvernement du Canada a indiqué que les inconvénients pratiques de la phosphine en comprimé liés à une mauvaise gestion des fuites pendant la fumigation, ainsi que la nécessité de mettre hors service la phosphine active non dissoute, font que la phosphine en comprimé serait utilisée pour remplacer certaines utilisations non urgentes du bromure de méthyle en Jamaïque, mais que la technologie de l'ecofume serait utilisée dans les cas où le temps serait un facteur important.

22. Le Secrétariat a exprimé ses préoccupations par rapport à la durabilité à long terme du projet pour les raisons suivantes:

- a) Les coûts élevés de la technologie utilisant l'ecofume comparativement aux coûts de la phosphine en comprimé (environ 75% plus coûteuse);
- b) Ecofume n'a pas encore été enregistré en Jamaïque, ce qui pourrait entraîner des retards dans la mise en oeuvre du projet et/ou une future demande de changement de technologie; et
- c) L'utilisation continue du bromure de méthyle en Jamaïque par la meunerie qui appartient à une entreprise privée non visée à l'article 5. Bien que soit proposé que le Gouvernement de la Jamaïque réduira progressivement les autorisations pour les utilisations ciblées du bromure de méthyle à travers la Loi sur la lutte antiparasitaire, la meunerie pourrait poursuivre l'importation du bromure de méthyle jusqu'en 2015.

23. Gouvernement du Canada a par ailleurs indiqué que, d'après ses experts, la technologie de l'ecofume serait seulement de 15 à 20% plus coûteuse que la phosphine en comprimé, si l'on tient compte des autres coûts associés aux comprimés. Les principaux avantages de la technologie utilisant l'ecofume sont les suivants:

- a) Sa capacité à s'évaporer sous forme de gaz et par conséquent à être contrôlé immédiatement;
- b) Ajout d'un supplément de fumigène en cas de fuite pendant le temps d'exposition;
- c) Réduction du temps de fumigation vu qu'on n'a pas besoin d'attendre la réaction des comprimés qui permet d'obtenir la phosphine.

24. En ce qui concerne l'enregistrement de l'ecofume, l'Autorité chargée de la lutte antiparasitaire a fait savoir qu'elle n'entrevoit aucun problème à cet égard. (Il faut 90 jours à l'Autorité de la lutte antiparasitaire pour répondre à une demande d'enregistrement). Le fournisseur de la technologie de l'ecofume a adressé une lettre officielle à l'Administrateur de l'ozone par laquelle il s'engage à suivre la procédure d'enregistrement en Jamaïque.

25. Le Gouvernement du Canada a fait savoir par ailleurs que le fait que la meunerie continue à utiliser le bromure de méthyle n'affecte pas la durabilité de l'élimination de toutes les autres utilisations, étant donné que ces utilisations ne seront plus autorisées par le Gouvernement de la Jamaïque. Tant que la loi et les règlements seront appliqués, le projet sera durable.

Recommandation du Secrétariat

26. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la proposition de projet au niveau de financement proposé dans le tableau 2 ci-dessus, étant entendu qu'aucun autre financement ne sera accordé par le Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations contrôlées du bromure de méthyle en Jamaïque.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

27. Le tableau 3 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de la France. La de cette demande, plus les 5 022 044 \$US approuvés au cours de la période triennale, n'excède pas 20% des contributions de la France pour la période 2003-2005 (7 511 213 \$US), conformément à la décision 25/23, après avoir tenu compte des ajustements nets des contributions bilatérales de la période triennale précédente totalisant 125 665 \$US. La France a soumis ses plans de travail pour chaque année de la période triennale en cours.

Tableau 3

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US))
Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: composante récupération et recyclage	Madagascar	40 500	(1)
Frais d'agence		5 265	
TOTAL		45 765	

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/34

MADAGASCAR: Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: composante récupération et recyclage (40 500 \$US)

28. Les observations et les recommandations du Secrétariat sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/34.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

29. Le tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de l'Allemagne. L'Allemagne a reçu l'accord pour déplacer certaines de ses activités planifiées dans son plan de travail de 2006, étant donné qu'elle n'aura pas suffisamment de fonds pour couvrir tous ses engagements avec les 20% alloués pour la période triennale conformément à la décision 23/13. L'Allemagne a présenté un plan de travail pour chaque année de la période triennale en cours. Considérant son désir d'utiliser la totalité de son allocation de 20%, le Secrétariat ajustera à cet effet, les niveaux finaux de financement recommandés et tiendra compte des ajustements d'un montant de 190 342 \$US appliqués aux contributions de la période triennale précédente.

Tableau 4

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMANGNE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet cadre pour le secteur des mousses	Afghanistan	198 000	(1)
Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: récupération et recyclage	Afghanistan	794 220	(1)
Plan national D'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération en Inde (composante allemande): programme de travail 2006	Inde	105 090	(2)
Frais d'agence		136 766	
TOTAL		1 234 076	

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22

(2) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/29

AFGHANISTAN: Projet cadre pour le secteur des mousses (198 000 \$US)

Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: récupération et recyclage (794 220 \$US)

30. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22).

INDE: Plan national d'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération (composante allemande): programme de travail 2006 (105 090 \$US)

31. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/29.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

Introduction

32. Le tableau 5 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale du Japon. La valeur de ces demandes, plus les 2 818 307 \$US approuvés à la 45^e réunion, n'excède pas 20% des contributions du Japon pour 2005 (6 952 000 \$US), ou le total de ses contributions bilatérales pour la période triennale 2003-2005, conformément à la décision 25/13. Le Japon a soumis ses plans de travail pour chaque année de la période triennale en cours.

Tableau 5

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DU JAPON ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération : deuxième tranche	Chine	2 500 000	(1)
Plan de gestion de l'élimination finale : première tranche	Mongolie	150 000	(2)
Frais d'agence		344 500	
TOTAL		2 994 500	

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25

(2) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/37

CHINE: Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération : deuxième tranche (2 500 000 \$US)

33. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25.

MONGOLIE: Plan de gestion de l'élimination finale : première tranche (150 000 \$US)

34. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/37.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU PORTUGAL

Introduction

35. Le tableau 6 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Portugal. La valeur de cette demande n'excède pas 20% de ses contributions pour 2005 (179 058 \$US).

Tableau 6

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DU PORTUGAL ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Assistance en matière de communication et de coopération aux pays lusophones	Région: Afrique	90 000	
Frais d'agence		11 700	
TOTAL		101 700	Examen individuel

RÉGION: AFRIQUE: Assistance en matière de communication et de coopération aux pays lusophones (90 000 \$US)

Description du projet

36. Le Gouvernement du Portugal a soumis à la 47^e réunion du Comité exécutif une proposition de coopération bilatérale d'une valeur de 380 600 \$US, pour la fourniture de l'assistance technique aux pays lusophones d'Afrique, dans les domaines de la communication et de la coopération. Le Gouvernement du Portugal a indiqué que, à la demande des pays africains lusophones, le PNUE avait organisé deux réunions informelles en 2004 pour évaluer les besoins de ces pays en information. Ces deux réunions ont recommandé la création d'un sous-groupe lusophone aux réunions du réseau africain.

37. Les résultats attendus du projet tels qu'indiqués ont été les suivants:

- a) Soutien accru pour la mise en œuvre des activités nationales entreprises dans le cadre des objectifs du Protocole de Montréal, notamment la conformité;
- b) Traduction en portugais, révision, mise pages et impression du bulletin d'information de OzonAction;
- c) Information sur les pays lusophones et sensibilisation;
- d) Ratification du Protocole de Montréal par le Timor oriental; et
- e) Intérêt accru pour tous les pays lusophones lors de la prochaine réunion ministérielle.

38. Le projet devait être mis en œuvre par la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE-PNUE) pendant la période allant de janvier 2006 à décembre 2007. Une répartition des coûts avait été fournie pour justifier le niveau de financement demandé.

Observations du Secrétariat

39. Le Secrétariat a examiné la proposition à la lumière des données de consommation communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal par l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe, et de l'assistance fournie à ce jour à ces pays par le Fonds multilatéral.

40. Les CFC constituent les seules substances réglementées actuellement utilisées par les cinq pays africains lusophones, hormis une quantité négligeable de bromure de méthyle utilisée au Mozambique. Pour réaliser les objectifs d'élimination 2005 et 2007 du Protocole de Montréal, le Comité exécutif du Fonds multilatéral a approuvé le financement dans chaque pays, du renforcement des institutions et de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes. Les financements approuvés à ce jour se chiffrent à environ 3,4 millions \$US. Un financement additionnel a été fourni indirectement, pour par exemple la participation aux réunions du réseau régional et/ou sous-régional pertinentes.

41. Le Secrétariat a indiqué que la proposition de projet semble reprendre un certain nombre d'activités qui ont déjà été financées, ce qui constituerait un double emploi; ou porter sur des activités qui n'ont jamais été demandées ou financées auparavant, par exemple :

- a) La demande d'un coordonnateur (57 000 \$US) et des frais de voyages (10 000 \$US) pourrait constituer un double emploi, étant donné que le financement des coordonnateurs des réseaux régionaux et des frais de voyages est déjà pourvu dans le cadre du Programme d'action à la conformité du PNUE;
- b) La traduction des matériels existants du PNUE (notamment le bulletin d'information de OzonAction) ainsi que le développement de nouveaux matériels en Portugais (243 000 \$US): le Comité exécutif n'a jamais approuvé un projet pour la traduction des matériels écrits dans des langues autres que les six langues des Nations unies;
- c) La demande d'une conférence de haut niveau des tous les pays lusophones, lors de la réunion ministérielle (15 000 \$US) ne semblait pas admissible: aucun financement n'a jamais été demandé ou approuvé auparavant pour la participation à des réunions ministérielles similaires dans les autres régions/sous-régions.

42. Le Secrétariat a noté qu'un projet semblable avait été examiné par le PNUE avant la 46^e réunion du Comité exécutif en juillet 2005, et que des modifications importantes y avaient été apportées. Cependant, les questions fondamentales concernant le double-emploi avec le programme de travail du PNUE et le financement ainsi que la non admissibilité de certains éléments, demeurent.

43. Suite à d'autres consultations, le Secrétariat a suggéré que le Portugal pourrait revoir la proposition en évitant toutes activités et/ou initiatives qui feraient double-emploi, et en examinant les activités dans la perspective :

- a) De la préparation du projet de plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour Sao Tomé-et-Principe (le niveau de financement devra être établi après discussions avec le PNUE, en tant qu'agence d'exécution qui présente actuellement la préparation du PGEF);
- b) D'un projet pour fournir l'assistance technique directe en matière de politique et venir en aide aux Gouvernements de l'Angola, du Cap Vert et du Mozambique en vue de la ratification des amendements au Protocole de Montréal, et au Timor oriental pour son adhésion au Protocole de Montréal (30 000 \$US); les activités devront être coordonnées par les agences bilatérale et d'exécution qui assurent actuellement la mise en œuvre des projets dans ces pays, avec un accent sur l'amélioration de la proposition. Comme l'indique la lettre de transmission, le projet devra être mis en œuvre avec l'assistance et l'appui du PNUE.

44. Le Secrétariat a par ailleurs suggéré que le Portugal pourrait discuter ces questions avec les Gouvernements de France, d'Allemagne et le PNUD (étant donné que ces agences bilatérales et d'exécution sont chargées des activités d'élimination dans les cinq pays africains lusophones).

45. Par la suite, le Gouvernement du Portugal a produit une proposition révisée d'un montant de 90 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 11 700 \$US pour le Portugal; cette proposition porte essentiellement sur la fourniture de l'assistance en matière de politique à cinq pays africains lusophones Parties au Protocole de Montréal, à savoir : l'Angola, le Cap Vert, la Guinée Bissau, le Mozambique, et Sao Tome et Principe, ainsi que le Timor oriental en Asie du Sud-Ouest. Le Portugal a souligné que ces pays partent sur une base institutionnelle et technique et sur un système d'information très faible, et qu'ils ont un besoin urgent d'assistance en matière de politique. Le Portugais n'étant pas une langue des Nations unies, l'on dispose de peu d'assistance en matière de politique à travers le réseau normal du Fonds multilatéral. Sur un financement total de 90 000 \$US, 30 000 \$US seront alloués à l'assistance en matière de politique pour la fourniture des matériels juridiques, techniques et autres. Le projet devra être mis en œuvre par le PNUE entre janvier 2006 et juin 2007.

Recommandation du Secrétariat

46. Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du projet de coopération bilatérale du Portugal, pour la fourniture de l'assistance en matière de politique aux pays africains lusophones et au Timor oriental, au coût de 90 000 \$US, plus des coûts d'appui de 11 700 \$US pour le Portugal.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT D'ESPAGNE

Introduction

47. Le tableau 7 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale de l'Espagne. La valeur de ces demandes plus les 655 841 \$US approuvés à la 46^e réunion, n'excède pas 20% des contributions de l'Espagne pour 2005 (975 597 \$US).

Tableau 7

SOUSSION DU GOUVERNEMENT D'ESPAGNE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Assistance technique pour l'élimination des utilisations du bromure de méthyle	Paraguay	40 000	40 000
Assistance en matière de politique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et en Honduras	Région: Amérique latine	80 000	80 000
Frais d'agence		15 600	15 600
TOTAL		135 600	135 600

PARAGUAY:

Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle (40 000 \$US)

RÉGION: AMERIQUE LATINE

Assistance en matière de politique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle avec un accent particulier sur le Guatemala et le Honduras (80 000 \$US)

ET LES CARAÏBES:

Description du projet

48. Le Gouvernement d'Espagne a soumis les propositions de projet suivantes pour examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion:

- a) Assistance technique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala, en utilisant le greffage comme technologie de remplacement, au coût total de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$US. Les principaux objectifs de cette proposition sont les suivantes: encourager les mesures visant à aider le secteur agricole à retourner à la conformité en ce qui concerne la consommation du bromure de méthyle; évaluer la durabilité des cultivars de melon; et évaluer la durabilité de la superficie où les cultures de melon et les ressources naturelles sont en interdépendance, afin de contribuer à l'élimination du bromure de méthyle et parvenir ainsi à la conformité;
- b) Assistance technique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle au

Honduras à travers l'utilisation du greffage comme technologie de remplacement, au coût total de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$US. Le principal objectif de cette proposition est la mise en œuvre des programmes de formation relatifs à l'utilisation des technologies de remplacement du bromure de méthyle, notamment la lutte antiparasitaire intégrée, afin d'assurer les bonnes pratiques en greffage et dans des contextes agricoles spécifiques; et

- c) Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle au Paraguay au coût total de 40 000 \$US, plus des coûts d'agence de 5 200 \$US. Le principal objectif de la proposition est de fournir l'assistance technique au Paraguay pour l'élimination de sa consommation actuelle du bromure de méthyle (0,18 tonne PAO) à travers le renforcement des capacités des agents des douanes pour une plus grande efficacité dans le contrôle des importations du bromure de méthyle ; d'aider les principaux intervenants dans le domaine de la gestion et de l'utilisation du bromure de méthyle, en vue de la conformité aux exigences du Protocole de Montréal. La consommation de référence pour le Paraguay est de 0,9 tonnes PAO.

49. Le trois projets devront être mis en oeuvre à travers le PNUE.

Observations du Secrétariat

50. Le Secrétariat a examiné les propositions de projet soumises par le Gouvernement d'Espagne à la lumière des deux projets d'investissement suivants actuellement en cours de mise en oeuvre:

- a) Élimination du bromure de méthyle dans la culture du melon, de tomates, des fleurs et des plantes ornementales, ainsi que des fraises (468 tonnes PAO) au Guatemala, approuvé par le Comité exécutif à sa 38^e réunion au coût total de 3 257 377 \$US; et
- b) Élimination du bromure de méthyle dans le secteur de production du melon et de la banane, et dans les semis de tabac (213 tonnes PAO) au Honduras, approuvé par le Comité exécutif à sa 37^e réunion au coût total de 1 977 454 \$US.

51. En ce qui concerne le Guatemala, le Secrétariat a souligné que, sur la base des discussions qu'il a eues avec l'ONUDI, le principal problème de la mise en œuvre du projet réside dans le fait que certains agriculteurs n'étaient pas encore bien préparés pour l'élimination du bromure de méthyle. Par conséquent, la proposition de projet tel que présentée par le Gouvernement d'Espagne, semblerait avoir un impact très limité sur le règlement des principales questions qui se posent actuellement au Guatemala, étant donné que ces questions ne sont pas liées à la sélection ou à la durabilité des technologies de remplacement.

52. Pour ce qui est du Honduras, il ressort des discussions que le Secrétariat a eues avec l'ONUDI qu'en dépit de certains retards, la mise en œuvre du projet au Honduras ne rencontre pas de problèmes techniques /ou contraintes politiques majeurs. Il a été en outre noté que :

- a) La demande d'assistance en matière de renforcement institutionnel (13 000 \$US) pourrait faire double emploi, compte tenu des projets spécifiques approuvés jusqu'ici pour le Honduras et relatifs à la formation des agents des douanes (notamment : 38 250 \$US pour la formation des agents des douanes, mis en oeuvre par l'ONUDI, et 23 000 \$US pour la prévention du commerce illicite des SAO, mis en oeuvre par le PNUE); un montant supplémentaire de 227 000 \$US a été approuvé pour le renforcement des capacités.
- b) La demande d'une tournée de la sou-région à effectuer par 10 personnes pour le transfert des technologies à partir des pays avoisinants était trop prématurée; et
- c) La demande de 4 000 \$US pour les divers, sans d'autres justifications.

53. S'appuyant sur les observations précédentes, le Secrétariat a indiqué au Gouvernement d'Espagne qu'il ne serait pas en mesure de faire une recommandation positive sur l'une ou l'autre proposition de projet tel présentée. Le Secrétariat a par conséquent suggéré que, considérant les défis que certains pays de la région de l'Amérique centrale doivent relever lors de l'élimination de la consommation du bromure de méthyle, le Gouvernement d'Espagne pourrait discuter avec le PNUD et l'ONUDI, en tant qu'agences d'exécution principales des projets d'investissement du bromure de méthyle dans cette région, sur l'assistance spécifique qu'il pourrait fournir pour faciliter la mise en oeuvre des projets déjà approuvés, et éventuellement réaliser l'élimination totale du bromure de méthyle.

54. Se basant sur les observations du Secrétariat, au lieu de deux propositions pour le Guatemala et le Honduras, le Gouvernement d'Espagne a présenté une proposition de projet d'assistance en matière de politique pour encourager l'élimination du bromure de méthyle en Amérique centrale, avec un accent particulier sur le Guatemala et le Honduras. Les principaux objectifs de la proposition révisée, qui avaient été discutés avec l'ONUDI, sont les suivants :

- a) promouvoir les mesures de réglementation dans les pays de l'Amérique centrale à travers la sensibilisation, l'application de la législation, les systèmes de permis et de détection du bromure de méthyle;
- b) Fournir une assistance technique supplémentaire à l'ONUDI et des conseils en matière de politique aux Gouvernements du Guatemala et du Honduras en ce qui concerne les difficultés rencontrées par certains agriculteurs dans la mise en oeuvre des technologies de remplacement du bromure de méthyle qui ont été sélectionnées;
- c) Accroître la coopération entre les différentes institutions impliquées dans les questions liées au Protocole de Montréal dans chaque pays, en participant à la mise en oeuvre des stratégies d'élimination qui soutiennent les projets d'investissement couverts par le Fonds multilatéral dans les pays ayant une consommation du bromure de méthyle, et aussi en maintenant la consommation zéro du bromure de méthyle dans les pays qui n'ont pas de consommation de

référence pour cette substance;

- d) Promouvoir le dialogue régional et national pour l'élimination du bromure de méthyle et améliorer les capacités des agents des douanes de la région.

55. Le coût total du projet révisé est de 80 000 \$US.

56. En ce qui concerne le projet d'assistance technique pour le Paraguay, le Secrétariat a demandé au Gouvernement d'Espagne des clarifications sur le secteur du bromure de méthyle au Paraguay, ainsi que sur les activités d'assistance technique, de développement de politiques et de formation qui sont proposées. Le Secrétariat a par ailleurs demandé la soumission, par l'Autorité compétente du Paraguay, d'une lettre officielle par laquelle le Gouvernement s'engage à réaliser l'élimination totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle, sans recourir à un financement supplémentaire du Fonds multilatéral.

Recommandation du Secrétariat

57. Le Secrétariat du Fonds recommande :

- a) L'approbation globale de la proposition de projet pour la fourniture de l'assistance aux mesures de réglementation des pays de l'Amérique centrale à travers la sensibilisation, l'application de la législation, les systèmes de permis et de détection du bromure de méthyle, au coût total de 80 000 \$US, plus des coûts d'agence de 10 400 \$US; et
- b) L'approbation globale de la proposition de projet pour la fourniture de l'assistance technique en vue de l'élimination du bromure de méthyle au Paraguay, au coût total de 40 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 200 \$US, étant entendu que le Gouvernement du Paraguay ne demandera pas de financement supplémentaire au Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées de cette substance.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE

Introduction

58. Le tableau 8 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale de la Suède. La valeur de ces demandes, plus les 135 035 \$US et 23 113 \$US approuvés aux 45^e et 46^e réunions respectivement, n'excède pas 20% des contributions de la Suède pour 2005 (397 693 \$US) ou le total de ses contributions pour la période triennale 2003-2005, conformément à la décision 25/13. La Suède a soumis ses plans de travail pour chaque année de la période triennale en cours.

Tableau 8

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Assistance pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination terminale	Géorgie	30 000	30 000
Plan national d'élimination des CFC (deuxième tranche)	Serbie et Monténégro	134 000	(1)
Frais d'agence		21 320	3 900
TOTAL		185 320	33 900

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/43

GEORGIE: Assistance pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination terminale (30 000 \$US)

Description du projet

59. Au nom du Gouvernement de Géorgie, le Gouvernement de la Suède a présenté pour examen par le Comité exécutif, une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale pour la Géorgie. La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les plans de gestion de l'élimination finale des pays à faible volume de consommation).

Observations du Secrétariat

60. Lors de l'examen des demandes pour la préparation du plan de gestion de l'élimination finale pour la Géorgie, le Secrétariat a pris note des résultats réalisés à ce jour par le Gouvernement de ce pays, avec l'assistance du Gouvernement de la Suède et du PNUD, dans l'élimination des CFC : avec une consommation de référence fixée à 22,5 tonnes PAO, la Géorgie est passée à 8,6 tonnes PAO en 2004, ce qui est inférieur au niveau de consommation admissible au financement établi à 11,2 tonnes PAO.

61. Le Secrétariat a aussi pris note avec appréciation du rapport détaillé sur la mise en oeuvre du Plan de gestion des frigorigènes en Georgie, qui avait été préparé avec l'assistance du Gouvernement de la Suède et du PNUD. Lors de l'examen, le Secrétariat a demandé des

informations supplémentaires sur la situation de la mise en oeuvre de Plan de gestion des frigorigènes approuvé qui avait été présenté par la Suède.

Recommandation du secrétariat

62. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités au niveau de financement indiqué dans le tableau 8 ci-dessus.

SERBIE ET MONTÉNÉGRO: Plan national d'élimination des CFC (deuxième tranche) (134 000 \$US)

63. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/43.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE

Introduction

64. Le tableau 9 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de la Suisse. La valeur de cette demande n'excède pas 20% des contributions de la Suisse pour 2005 (489 528\$US)

Tableau 9

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE LA SUISSE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan national d'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération en Inde (Composante suisse): programme de travail 2006	Inde	256 650	(1)
Frais d'agence		33 365	
TOTAL		290 015	

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/29

INDE: Plan national d'élimination de la consommation des CFC avec un accent sur le secteur de l'entretien en réfrigération (Composante suisse): programme de travail 2006 (256 650 \$US)

65. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/29.

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Introduction

66. Le tableau 10 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale des États-Unis d'Amérique. La valeur de cette demande n'excède pas 20% des contributions des États-Unis d'Amérique pour 2005 (6 952 000 \$US)

Tableau 10

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan d'élimination accélérée des CFC, CTC et halons en Chine	Chine	5 000 000	(1)
Frais d'agence		375 000	
TOTAL		5 375 000	

(1) Selon UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25

CHINE: Plan d'élimination accélérée des CFC, CTC et halons en Chine (5 000 000 \$US)

67. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/25.

- - -